Département de la Vendée (85)

Commune de Saint-Benoist-sur-Mer

Lieu-dit: "Le Point du Jour"

Lotissement "Le Clos de Bellevue 2"

Maître de l'Ouvrage
COOPÉRATIVE VENDÉENNE DU LOGEMENT

LOT n°18

Date : Avril 2020 — *Échelle : 1/250* — *Référence : L 14 5885*

Informations :

Réference cadastrale: ZA n °197
Superficie du lot : 576m²
Superficie de plancher : 288m²
Emprise au sol : 288m²

Documents :

PA 085 201 14 S001
en date du 04 Septembre 2014

Systèmes de coordonnées :

Nivellement : N.G.F.-IGN 69 (G.P.S.)
Rattachement planimétrique :
RGF93 - projection zone 6 (CC47)

PLAN DE SITUATION — **SANS ÉCHELLE**

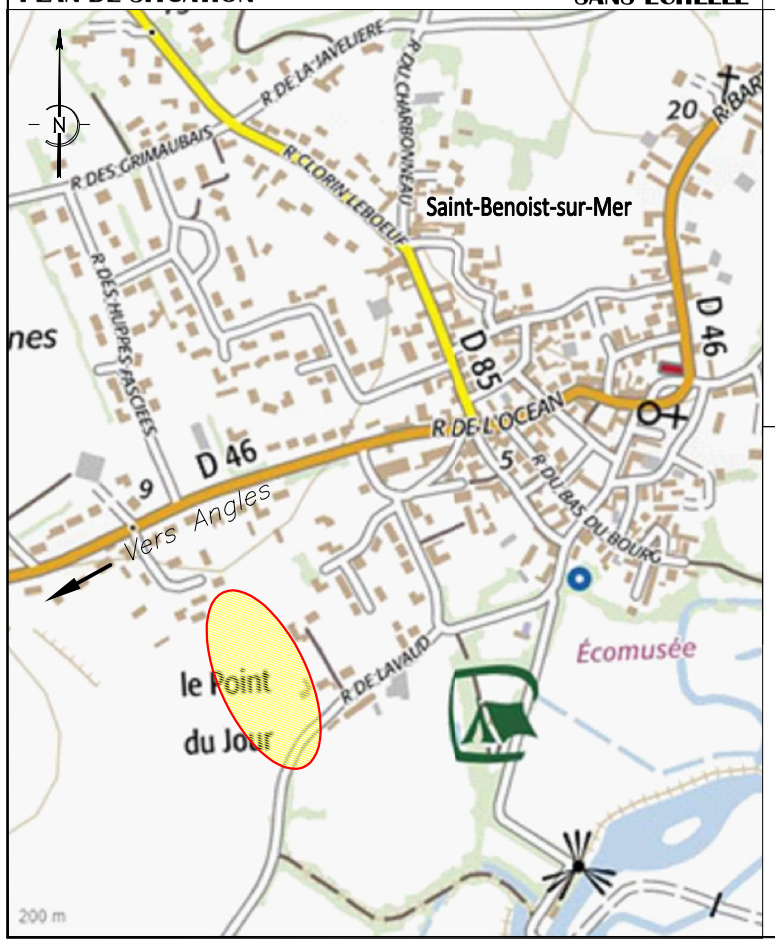

PLAN DE REPÉRAGE — **SANS ÉCHELLE**

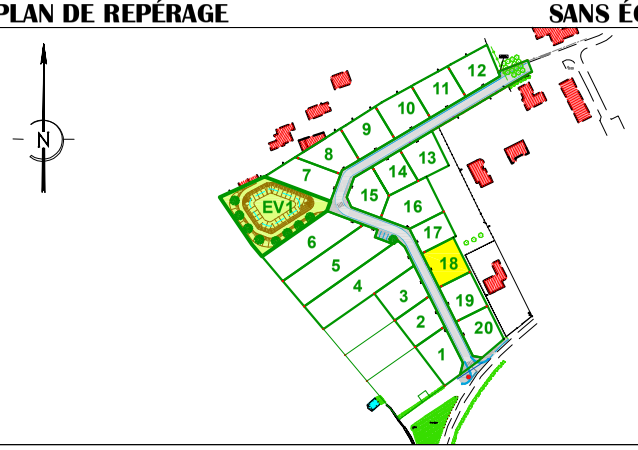

SELARL
Frédéric GUILBAUDEAU

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Centre d'Affaires 5ème Avenue
7, Allée Alain Guénant
LES SABLES D'OLONNE
B.P. 10145
85104 LES SABLES D'OLONNE
Cedex
T : 02.51.95.16.86
mail : contact@guilbaudeau.fr

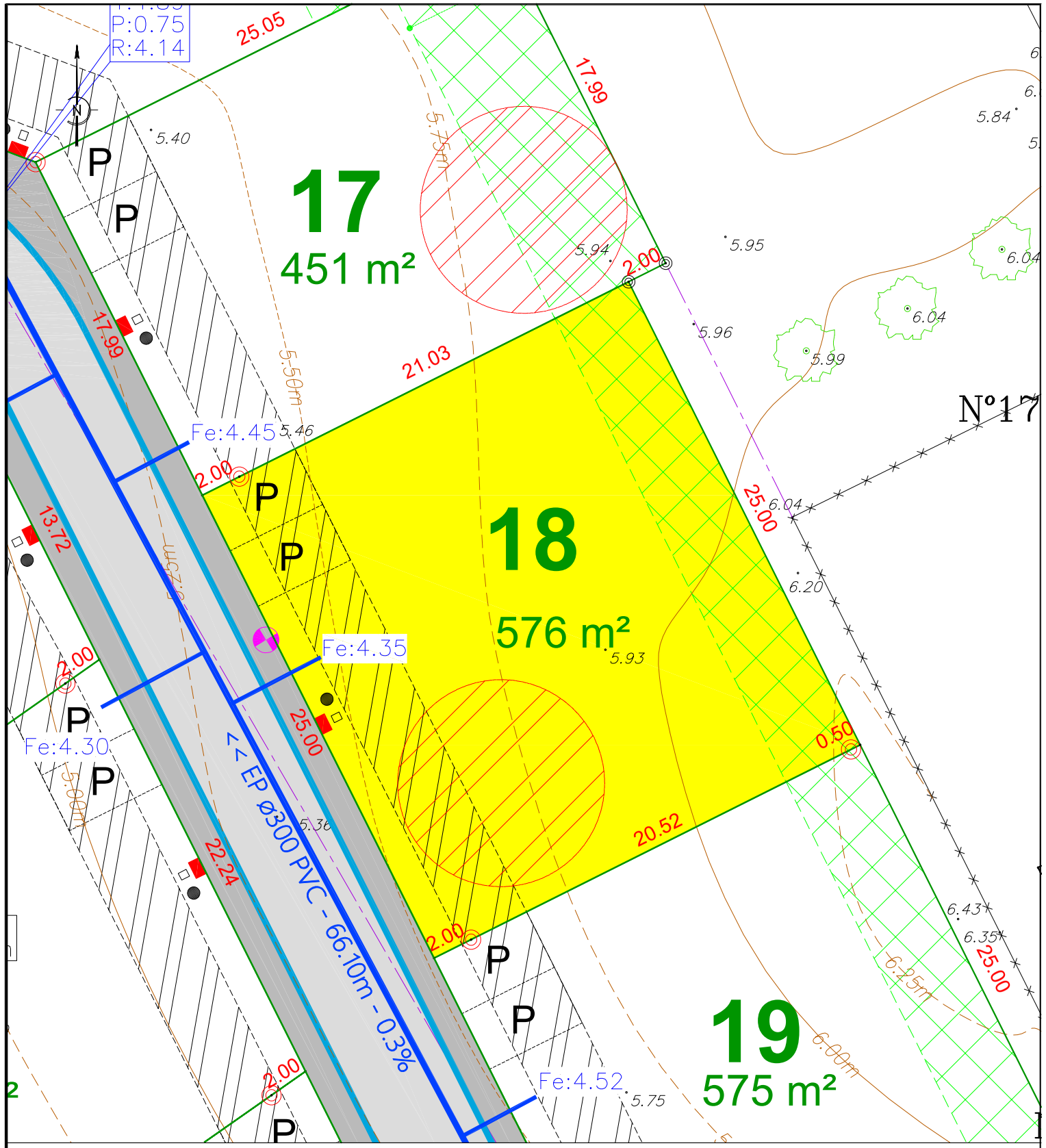

Borne O.G.E.
T:20.14 P: 1.15 R:18.99 Altitude tampon, Profondeur, Altitude radier
Présomption d'appartenance
N°206 Référence cadastrale
Limite cadastrale
Bordure T1
Bordure AC1
Signalisation
Marquage
Chaussée : enrobé 120kg
Trottoir : bi-couches
Pelouse
Zone d'implantation des constructions sans clôture à l'alignement (de1.50m à 5.00m) au delà de 5m, clôture obligatoire
Plantations
Espace libre à planter
P P Parking privé ouvert sur la voie (emplacement indicatif) (6.00 x 5.00 mini)
Accès automobile interdit
Assainissement individuel (emplacement indicatif)
Réseau E.P.
Fe:3.38 Altitude fil d'eau branchement individuel EP
7.35 Altitude relevée avant travaux
Branchements EDF, FT, AEP
Candélabre

-Les contructeurs devront vérifier sur place l'emplacement des réseaux VRD (AEP, EDF, FT, EU/EP, candélabres...) exact avant construction. Tout déplacement sera à la charge de l'acquéreur.
-Compte tenu des activités de chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmètriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet.
-Les cotes altimétriques sont des cotes projet et, à ce titre non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.